

**COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 DÉCEMBRE 2019**

***LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :***

- De fixer le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public ENEDIS à 209 € pour l'année 2019.
- De fixer pour l'année 2019 l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 479,86 € pour le gardien qui réside dans la commune, conformément à la circulaire NOR/IOC/D/11/21246C du 29/07/2011.
- De faire un don de 50 € pour le TELETHON 2019.
- D'ajourner le marquage de la parcelle 30 pour l'affouage 2020 au vu du nombre d'affouagistes et d'accepter toutes les propositions de vente de bois de l'ONF.
- D'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000 € sur le budget communal.
- De renouveler le bail communal de M. DAVID Sébastien concernant la Grange Blanche et la Pièce Chaudat, parcelles n°ZI 10, 12, 14 et 16 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- D'octroyer la somme de 50 € à M et Mme EVE pour le dédommagement d'électricité.
- De mettre en place les animations proposées par la commission Foires.
- De déposer un dossier DETR pour l'aide au financement des travaux de l'église ainsi que pour les travaux de mise en réseaux secs du Lotissement les Saules.
- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet soit 25h00 par semaine.

***LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC QUATRE VOIX CONTRE (M. BAILLY, Mme BOBET, M. CHARTON et M. CLAVIER) ET CINQ VOIX POUR (M. JEANNEAUX, Mmes LAPORTE et PEGUILLET, Mrs ROBERT et THIÉBAUT) DÉCIDE :***

- D'accorder l'indemnité de conseil et de confection de budgets à Madame BONNIN à 100 % pour l'année 2018 soit un montant de 156.67 €.
- D'accorder l'indemnité de conseil et de confection de budgets à Monsieur FABING à 100 % pour l'année 2018 et 2019 soit un montant de 467.72 €.
- D'accorder l'indemnité de conseil et de confection de budgets à Madame VISCO à 100 % pour l'année 2019 soit un montant de 113.77 €.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 20h45.

*Le Maire*



**Pierre THIÉBAUT**